

29 JUIL. 2016

SLO

Vu la Conférence Intercommunale des Maires qui s'est déroulée le 12 juillet 2016 proposant la modification de la dite Charte en Conseil Communautaire,

Il est proposé au Conseil Communautaire de prévoir, dans la Charte de Gouvernance, l'organisation d'une seconde Conférence Intercommunale des Maires si le quorum n'est pas réuni lors de la première. Cette seconde Conférence Intercommunale des Maires porterait sur le même ordre du jour et, dans le cas où le quorum ne serait toujours pas atteint, l'accord de la majorité présente aboutirait à une proposition en Conseil Communautaire.

Ouï l'exposé de Mme Gaëlle LÉVÊQUE et après en avoir délibéré, les élus :
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire:

- décide que la collaboration entre le conseil communautaire et les communes concernées par le projet de PLU-i s'appliquera selon les modalités modifiées de la charte de gouvernance, annexée à la présente délibération.

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et figurera dans le registre des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,

Marie Christine BOUSQUET